



INTERVIEW PHILIPPE LAURENT

SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE
L'ASSOCIATION
DES MAIRES DE
FRANCE

« ÉLUS LOCAUX,
UNE ANNÉE EN
TENSIONS »

DOSSIERS

Smart cities
Avenir du plastique
Brexit

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections



STOP THE PLASTIC OCEAN

Every year more than 1 million animals die from plastic debris.

RECYCLE, REUSE AND REDUCE.



SEA SHEPHERD

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

RÉDACTION

Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

Noémie Trabi

ntrabi@trombinoscope.com

Journaliste

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Antonello Sticca
John Levers
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
315 Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92213 Saint-Cloud Cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

État-collectivités : du « cours magistral » à une négociation serrée

Conférence des exécutifs locaux jugée insuffisante, Dialogue national des territoires qui n'a jamais trouvé son rythme, Haut Conseil des territoires avorté et maintenant Conférence nationale des territoires boycottée... C'est peu dire que les relations entre État et collectivités connaissent quelques hauts mais surtout des bas depuis une douzaine d'année. Tour à tour, les gouvernements successifs se sont essayés au dialogue régulier avec les élus locaux et leurs associations. En vain...

A l'été 2018, à peine la « CNT », nouvelle instance de concertation voulue par le président Macron, fêtait-elle sa première année que les trois grandes associations d'élus locaux - Régions de France, Assemblée des départements et Association des maires - n'avaient pas de mots assez durs pour la railler. « Grand-messe », « simple colloque », « cours magistral »... Tout y est passé pour disqualifier ce qui devait constituer l'alpha et l'oméga d'un dialogue abouti réunissant Paris et « les territoires ». Entre un ordre du jour non défini en commun avec l'exécutif et un format qui se rapprochait davantage d'un simple séminaire, certes plaisant mais peu productif, la déception était au rendez-vous. Et a conduit le trio d'associations - entre autres récriminations - à tourner le dos à cette instance, elles qui reprochaient déjà à l'exécutif de ne pas avoir un interlocuteur clairement identifié au sein du Gouvernement Philippe.

Alors ce dernier a renoué avec quelques fondamentaux, comme la nomination d'une ministre pleinement chargée des relations avec les collectivités, et pas uniquement de l'impressionniste « cohésion des territoires ». Appuyée par deux autres ministres sous sa tutelle, Jacqueline Gourault a aussi ravi à la Place Beauvau l'autorité sur la puissante Direction générale des collectivités locales. Et annoncé la révision des modes de concertation avec les associations d'élus : c'est une nouvelle « CNT » qui devrait bientôt voir le jour, privilégiant les groupes de travail thématiques - qui ont fait leurs preuves sur le Plan « Action cœur de ville » -, les réunions de travail bilatérales avec le « pack » collectivités du Gouvernement et d'autres, directement avec Matignon. Il faudra au moins cela pour renouer le lien avec les élus des territoires à partir du Congrès des maires. Car l'AMF compte bien fixer lors de ce rendez-vous les nouvelles règles du jeu de cette « CNT » réinventée afin d'y garantir ce qui avait été perdu en chemin : une véritable négociation entre État et collectivités locales. ●



Aurélien Hélias

Rédacteur en chef du Courrier des maires

▶ AVEC LE PROJET DE LOI PACTE, L'ÉPARGNE-RETRAITE REVISITÉE GRÂCE AUX ENTREPRISES



Le projet de loi PACTE a été transmis le 10 octobre au Sénat par l'Assemblée nationale. La Commission spéciale sénatoriale a été constituée début novembre. Les discussions devraient reprendre début 2019.

Cette pause permet d'examiner plus en détails certains articles de ce projet aux sujets multiples mais tous reliés à un seul thème : l'entreprise qui est à la fois le cœur, le moteur et le vecteur de ce texte. Parmi ces sujets, l'épargne-retraite.

De prime abord, le lien avec l'entreprise est difficile à entrevoir. Quel rapport entre la retraite des individus et la croissance/transformation des entreprises (PACTE) ? Un lien astucieux est effectué : le projet en recherche de supports d'innovation et d'amélioration des financements envisage l'épargne-retraite (dont le cadre devient plus souple et lisible) comme un moyen d'accroître les investissements des professionnels de ce secteur dans les entreprises françaises. Pourquoi pas ?

Nouveau socle pour l'épargne-retraite

Le constat est net : trop d'offres créées pour des publics ciblés (PERP, PERCO, Madelin, « Article 83 », « Article 82 », « Article 39 », PREFON, CRH, COREM), trop de réglementations éparpillées, trop de disparités fiscales ou sociales, trop de fragmentation dans les droits acquis par un même individu sur tout son parcours.

En un seul article 20, le projet PACTE crée un socle commun juridique dans un dispositif dénommé Plan d'épargne-retraite (PER) ouvert par et pour une personne physique quelle que soit sa qualité (salarié, travailleur non-salarié, autre) en vue de se constituer un complément de revenu de retraite. Différentes variantes sont ensuite prévues permettant de retrouver d'une certaine façon les offres actuelles.

Les points principaux inscrits dans le projet de loi

Le PER donne lieu indifféremment à l'ouverture d'un compte-titres ou à l'adhésion à un contrat d'assurance. Voici donc un grand changement pour les acteurs puisque assureurs et gestionnaires d'actifs se retrouvent ainsi concurrents sur un même marché.

Le PER reste financé par des versements volontaires de l'individu, des sommes issues de l'épargne salariale, des versements obligatoires du salarié ou de l'employeur (pour le PER d'entreprise).

La gestion financière de l'épargne du PER devient par défaut

« pilotée » ouvrant des perspectives d'investissements plus dynamiques.

La prestation du PER est une rente viagère (pour les droits issus des versements obligatoires) ou pour les autres droits, soit une rente soit un capital (au choix). Ainsi la sortie en capital est généralisée.

Enfin, dès lors qu'un socle commun existe, les individus pourront transférer leur épargne d'un PER à un autre, sans frais réductibles. La portabilité des droits acquis est enfin là !

Les autres points programmés

Le meilleur reste à venir. Le projet de loi fixant une entrée en vigueur de cette réforme au plus tard le 1er janvier 2020, il confie au Gouvernement le soin de préciser le détail de la mise en œuvre par voie d'ordonnances. Ce sont donc de très nombreuses mesures listées par le projet qui sont programmées : harmonisation des règles juridiques en matière de gouvernance, de supports juridiques, de règles en droit social pour les PER d'entreprise, de garanties financières et comptables pour les acteurs, sort des produits existants, règles fiscales et sociales (sûrement dans une des lois de finances et financement de la sécurité sociale).

Cette réforme additionnée aux mesures prises par le projet PACTE en épargne salariale et articulée avec la future réforme des retraites ainsi que l'entrée en vigueur en 2019 de la fusion Agirc-Arrco prend ainsi tout son sens.

Isabelle HADOUX-VALLIER
Avocat, Counsel
August Debouzy

Sommaire

Novembre 2018

4

Interview

Philippe Laurent

Secrétaire général de l'AMF

Élus locaux, une

année en tensions



21 Lutte contre le plastique : un angle mort, celui des microplastiques. *Mireille CLAPOT*



6 Quelle organisation pour accompagner les smart cities ?

8 Smart cities : quand l'intelligence se mesure aussi au nombre de données disponibles. *Éric BOTHOREL*

9 Quelle ville intelligente pour une société plus inclusive ? *Catherine MORIN-DESAILLY*

10 Du centre-ancien au Smart Village, le numérique comme outil de revitalisation. *Paula FORTEZA* et *Guillaume VUILLETET*

12 La « ville intelligente » doit avant tout répondre aux besoins de ses habitants. *Christophe BÉCHU*

13 Le numérique au service de la démocratie et du dialogue citoyen. *Roland RIES*

14 Réfléchir à l'avenir du plastique, pour l'avenir de l'humanité

15 « Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain... ». *Marie-Christine CHAUVIN*

16 Repenser le cycle du plastique. *Caroline JANVIER*

18 Traiter les déchets plastiques. *Renata BRIANO*

20 La bouteille en plastique, un usage à limiter. *Michel VIALAY*

22 Brexit : deal or not deal ?

23 Brexit, quel impact sur la régulation du secteur bancaire européen ? *Liliana TANGUY*

24 Il est temps de préparer tous les scénarios possibles. *Sabine THILLAYE*

25 Brexit : stop ou encore ? *Olivier CADIC*

26 Europe : l'urgence de la solidarité contre l'imminence du cataclysme à venir. *Pierre OUZOULIAS*

27 Éviter la rupture avec Londres et renforcer l'intégrité européenne. *Colette MÉLOT*

28 Missions, Nominations, Élections

29 Gouvernement

43 Parlement

45 Corps d'État et AAI

46 Collectivités territoriales, Outre-mer, Préfecture de police de Paris et préfetures de régions

47 Préfectures de départements

51 Parti politique et autre mouvement

ÉLUS LOCAUX, UNE ANNÉE EN TENSIONS

Alors que le congrès des maires vient une nouvelle fois souligner l'état d'exaspération des élus locaux, Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux et secrétaire général de l'Association des Maires de France, nous livre son analyse sur les tensions qui règnent entre les élus locaux et la tête de l'exécutif.

Interview réalisée par Marjolaine Koch



PHILIPPE LAURENT

En arrivant à la tête du ministère de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault vous a-t-elle déjà envoyé des signaux tendant à montrer un changement de cap de la part du Gouvernement ?

Elle envoie des signaux qui font état d'une évolution d'attitude formelle. Jacqueline Gourault, qui était première vice-présidente de l'AMF durant des années, qui était sénatrice, connaît parfaitement la « maison » des maires de France. Elle participe à beaucoup de rencontres d'associations départementales, où elle est généralement bien reçue : tout le monde la connaît ! Mais en réalité, la grande difficulté réside dans le fait qu'il y a des sujets de tension factuels, dont le plus important est sans conteste l'organisation même du pays. Nous savons très bien que les pays décentralisés se portent beaucoup mieux. Ils sont plus adaptables et plus souples. Compte tenu de l'extrême centralisation de nos institutions, j'estime pour ma part que le changement de culture doit avoir lieu au plus haut niveau de l'État. Le seul capable d'impulser ce changement est donc le Président de la République.

Aujourd'hui, nous constatons une prégnance très forte de la dimension budgétaire, ce qui n'est pas illogique étant donné le parcours d'Emmanuel Macron. Mon analyse est la suivante : avec l'élection de ce Président, la haute administration de Bercy a senti une ouverture. Une ancienne ministre du Logement, m'avait raconté que la première note que Bercy lui avait transmise portait sur la baisse des APL. Elle l'avait retoquée. Cela signifie que s'il n'y a pas un équilibre politique en face, la haute administration d'État prend le dessus. Jacqueline Gourault a donc la lourde tâche de montrer sa capacité à résister à Bercy.

Par ailleurs, au stade où nous en sommes, nous ne pouvons

plus nous contenter de déclarations pour signifier l'importance des élus locaux. La période de bienveillance que nous pouvons avoir en début de mandat est derrière nous, il faut un gros travail de rattrapage. Jacqueline Gourault joue un rôle positif, mais cela ne suffira pas si le plus haut niveau de l'État n'envoie pas lui aussi des signaux clairs.

Un bras de fer va donc commencer avec l'État, notamment sur la question des pactes financiers. Quelles sont vos revendications ?

La position de l'AMF est claire : nous avons une opposition de principe à toute contractualisation qui ne porte que sur la dépense, et encore plus sur la dépense brute : certains territoires peuvent avoir des dépenses qui génèrent des recettes, par conséquent il faut prendre en compte les dépenses nettes et non brutes. Et bien sûr, il faut tenir compte de la diversité des territoires. Et si la contractualisation consiste uniquement à fixer un montant maximum de dépenses, alors ce n'est pas de la contractualisation.

Concernant la fin de la taxe d'habitation, il reste beaucoup de questions en suspens. Comment remplacer une ressource de 20 milliards d'euros qui disparaît ? A-t-on les moyens de se passer de cette taxe ? Comment faire participer les habitants au financement des charges collectives ? Comment les impliquer dans leur citoyenneté alors même qu'on supprime un impôt citoyen ? Même s'il est injuste, est-ce une raison suffisante pour supprimer le principe même de cet impôt ? Enfin, quid de l'autonomie fiscale des communes ? Aucune de ces questions n'est réglée et compte tenu des contraintes fixées, c'est-à-dire pas de nouvel impôt, alors il va manquer 20 milliards d'euros dans les caisses. Des inégalités existantes risquent de se creuser, surtout si l'on remplace la taxe d'habitation des communes par le foncier bâti des départements, qui est l'une des pistes évoquées. En outre, comment vont réagir les

départements qui auront, de fait, moins d'argent ? C'est la meilleure manière de fâcher tout le monde, et pour l'instant, il n'y a aucune discussion alors que le projet de loi est attendu pour janvier 2019.

Vous avez le sentiment que l'on se dirige vers une suppression de tout impôt local ?

J'ai l'impression que Bercy veut pouvoir tout contrôler via des dotations. Mais cela ne peut pas marcher et il ne s'agit pas uniquement d'un problème d'équilibre financier. Il y a aussi un problème de capacité de décider, de responsabilité. Les élus locaux assument les responsabilités fiscales vis-à-vis des électeurs, ce n'est pas neutre. Si demain, cette responsabilité nous est ôtée, il n'y a plus de responsabilité. Et dans ce cas, il n'y a plus besoin d'élus, des gestionnaires suffiront. C'est un véritable débat à ouvrir sur la place publique : comment veulent être gouvernés les Français ?

La campagne #BalanceTonMaire, sur les réseaux sociaux, a fait grandir le fossé entre élus locaux et parlementaires de la majorité. Comment a été vécu cet épisode par les maires ?

Mal. Si ce hashtag était parti de contribuables mécontents, cela aurait été différent. Mais là, nous savons que des parlementaires, voire des ministres, y sont mêlés. Même si d'autres parlementaires et ministres se sont désolidarisés de ce mot d'ordre, cela marque un état d'esprit problématique. Pour autant, les élus locaux ne sont pas dans l'opposition à la majorité. Ils sont dans une optique très pragmatique, ils veulent réussir leur projet de territoire avec les habitants. C'est cela qui provoque leur rébellion, nous ne sommes pas dans des combats de posture. Il faut toutefois noter que de plus en plus de députés viennent nous écouter, nos relations s'améliorent.

L'AMF a lancé une campagne de communication qui sonne comme une réponse à ce hashtag #BalanceTonMaire...

En réalité, cette campagne a été décidée bien avant. Son titre, c'est #MaCommuneJyCrois. A travers cette campagne nous souhaitons aborder trois sujets. Le premier est la décentralisation. Quel type de gouvernance souhaitons-nous pour nos territoires ? Le deuxième sujet est le partage des ressources publiques. Enfin, le troisième sujet concerne l'intercommunalité, son évolution. Depuis la loi NOTRe, de grandes intercommunalités ont été créées, parfois de manière autoritaire par les préfets. Des compétences ont été transférées et ont abouti au sentiment que l'on est en train de dévitaliser les communes. C'est à cause de cette loi, je pense, qu'un certain nombre de maires sont allés jusqu'à démissionner.

Mais ce hashtag est aussi l'occasion de s'adresser aux citoyens, de les mobiliser sur une réflexion : qu'apporte la commune à la vie quotidienne de ses habitants ? Pour nous, le message

sous-jacent est qu'une politique qui n'est pas favorable à la commune, c'est une politique qui va détériorer la vie quotidienne des habitants. L'ancrage territorial joue un rôle dans l'équilibre de vie, c'est le message de notre campagne.

En face, ils pointaient les maires dans « balance ton maire ». Nous, nous pointons les communes, nous mettons en avant le fait communal : la commune reste, le maire passe ! Et pour nous, la République est incarnée à tous les niveaux. Cette campagne, comme ce congrès, est un congrès d'interpellation du Gouvernement, et une réaffirmation de la nécessité de la commune dans la vie quotidienne des gens.

Le rapport Darnaud, qui tend à inscrire dans la loi fondamentale la compétence générale des communes, le triple pouvoir du maire (organe exécutif, autorité de police municipale et représentant de l'État), vous paraît aller dans la bonne direction ?

Oui, l'AMF travaille d'ailleurs beaucoup avec le Sénat sur ces questions. Je crois qu'à l'occasion de la réécriture de la constitution, nous pourrions marquer une volonté politique forte, en inscrivant certains éléments très symboliques mais puissants, comme la question de l'autonomie fiscale, les finances et la libre administration. Je ne suis pas certain, toutefois, qu'il s'agisse là d'une priorité pour le pouvoir en place. ●



« Ce congrès est un congrès d'interpellation du Gouvernement, et une réaffirmation de la nécessité de la commune dans la vie quotidienne des gens »

TRIBUNES

QUELLE ORGANISATION POUR ACCOMPAGNER LES SMART CITIES ?



Selon une étude La Gazette-Caisse des dépôts, six collectivités sur dix ont engagé des projets pour devenir des « territoires intelligents ». Ce chiffre montre qu'un mouvement plus vaste est en cours : les nouvelles technologies ne sont plus réservées aux seules grandes métropoles. Pour assurer un service public de qualité tout en limitant les efforts financiers, les innovations technologiques et numériques sont un support intéressant à explorer.

Énergie, transports, stationnement, pollution, criminalité... les données foisonnantes sont une mine pour rendre les services publics plus performants. Mais ces données sont aussi un enjeu de taille : lorsqu'elles sont générées par les politiques publiques, elles sont a priori des données d'intérêt général. Cette notion pourrait être étendue à celles qui sont produites par un service privé dans le domaine public, toujours dans une optique d'amélioration du service public. Les collectivités doivent-elles, dès lors, intégrer un nouveau rôle de préparateur de la donnée lorsque celle-ci génère de la richesse et de l'innovation ? Faut-il revendre ces données aux acteurs privés ou les confier gracieusement ? Si la smart city avance, le cadre législatif qui lui permettra d'évoluer dans le bon sens et de la rendre efficiente demande encore à être travaillé.

Certaines villes ont compris l'enjeu de cette mue en cours et ont créé un poste de chef de projet smart city. Véritables facilitateurs au sein de la collectivité pour faire émerger des projets transverses, ces ingénieurs, dont beaucoup viennent du privé, imaginent les collaborations qui façonneront la ville de demain. Mais chaque ville doit-elle développer son propre modèle, ou bien des mutualisations sont-elles possibles entre collectivités, administrations de l'État et acteurs privés ? Maintenant que le mouvement est lancé, son organisation et sa mise en pratique méritent toute notre attention.

Marjolaine Koch



images  © Sébastien Millier - RATP, RCS Paris B. 775 663 438

METTEZ VOTRE VILLE EN MOUVEMENT

avec un leader mondial de la mobilité urbaine qui réalise 16 millions de voyages par jour sur 8 modes de transports, dans 14 pays, et investit dans toutes les nouvelles formes de mobilité et de services connectés.

Groupe RATP, la ville a de l'avenir.

[ratpgroup.com](https://www.ratpgroup.com)

RATP GROUP

Moving towards
a better city

Moving towards a better city : la ville a de l'avenir

SMART CITIES : QUAND L'INTELLIGENCE SE MESURE AUSSI AU NOMBRE DE DONNÉES DISPONIBLES

Éric BOTHOREL

- ▶ Député LaREM des Côtes-d'Armor
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale
- ▶ Coprésident du groupe d'études Économie numérique de la donnée, de la connaissance et de l'intelligence artificielle
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes



une connaissance fine des usages et préférences des Français, notamment dans leur rapport aux services publics. En retour, ces derniers gagnent aussi bien en efficacité grâce à une meilleure adaptation aux pics de demande, qu'en simplicité et en accessibilité par leur « plateformisation ».

Au total, la ville intelligente est celle qui optimise ses coûts, gère durablement ses ressources, réduit ses externalités négatives, et place le bien-être de ses habitants au cœur de ses préoccupations. Mais cette promesse ne sera tenue qu'à condition de résoudre un enjeu central : celui de la libération et de la sécurisation des données.

Si la loi pour une République numérique de 2016 a posé les jalons d'une politique d'open data ambitieuse et érigé le principe du partage des données d'intérêt général, force est de constater qu'elle demeure insuffisante pour lever tous les freins à l'optimisation des politiques publiques à l'heure du Big Data. En particulier, son champ

d'application demeure restreint aux seules données attachées à la personne publique ou à l'exercice d'une mission de service public. Il ne permet donc pas d'appréhender les cas, pourtant nombreux, où le partage de certaines données possédées par une entreprise privée concourrait à une gestion plus efficiente des politiques publiques. A titre d'exemple, une collectivité aurait tout à gagner à connaître les données que Waze ou Uber dispose sur ses administrés afin de mieux prendre en compte leurs habitudes de transport dans la gestion des flux de circulation ou dans son programme de rénovation des routes. Dans le cas inverse, la capacité de la puissance publique à assumer efficacement ses missions sera interrogée à terme, et ce d'autant plus si elle devient dépendante de l'information que les acteurs privés consentiront, ou non, à lui fournir pour éclairer ses décisions.

C'est pourquoi il nous faut désormais aller plus loin et organiser le partage des données privées qui répondent à une finalité d'intérêt général. Le chantier est vaste, et les questions nombreuses. Quelle définition retenir de l'intérêt général ? Faut-il une approche contraignante ou incitative ? Une législation sectorielle ou transversale ? Comment concilier la nécessaire protection du secret des affaires, l'incitation économique des entreprises à constituer des bases de données et les possibilités d'innovation permises par leur partage ?

Autant de réflexions auxquelles j'ai le plaisir de contribuer au sein des États généraux des nouvelles régulations numé-

riques lancés par Mounir Mahjoubi et qui, sans m'avancer sur nos conclusions, ne manqueront pas de donner un nouveau souffle au développement des *smart cities*. ●



La ville du XXI^{ème} siècle sera intelligente ou ne sera pas. Poussée démographique, concentration urbaine, tensions écologiques, disparités économiques et sociales, nombreux sont les défis qui nous imposent de refonder collectivement nos manières de vivre, d'agir et de décider en démocratie. Dans cette quête, les technologies numériques constituent un formidable levier de transformation.

Nos territoires sont de plus en plus connectés, à mesure que les réseaux en 4G et en fibre optique se densifient. Nos concitoyens le sont tout autant, avec la généralisation de l'usage du smartphone et des objets connectés (entre 20 à 80 milliards d'ici 2020). Et le développement de l'intelligence artificielle peut s'appuyer sur la génération de jeux de données toujours plus nombreux pour livrer

« il nous faut désormais aller plus loin et organiser le partage des données privées qui répondent à une finalité d'intérêt général »

QUELLE VILLE INTELLIGENTE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ?

Catherine MORIN-DESAILLY

- ▶ Sénatrice UC de la Seine-Maritime
- ▶ Présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat
- ▶ Conseillère régionale de Normandie



Dans un rapport intitulé *Les nouvelles technologies au service de la modernisation des territoires*, le Sénat s'est approprié la problématique des villes intelligentes pour en faire un vecteur de cohésion des territoires. Dès 2016, j'avais souhaité que le Sénat réfléchisse aux défis à venir pour des territoires ouverts et connectés à l'occasion d'une Agora du numérique.

La révolution numérique réinvente nos modes de vie et nos relations au sein d'une nouvelle cité. Les innovations technologiques modifient en profondeur notre façon de produire, d'apprendre, de commercer, de nous déplacer, d'administrer, etc.

Dès lors qu'elle conditionne le quotidien et l'activité de tous, la transition numérique doit s'accomplir de manière homogène et cohérente sur l'ensemble du territoire. A cet égard, le rôle des élus est essentiel pour garantir le caractère inclusif des villes intelligentes et la maîtrise de leur écosystème par tous les administrés. C'est l'objet de mon rapport *Prendre en main notre destin numérique : l'urgence de la formation* où j'appelle collectivités, administrations, entreprises, écoles et l'ensemble de la société civile à se saisir des 36 recommandations que j'y formule afin d'assurer la montée en

« Alors que seulement 51,2 % du territoire français bénéficie du haut débit, 541 communes réparties dans six régions différentes ne disposent d'aucun accès Internet »

compétence numérique de tous.

La digitalisation de nos sociétés nous y conduit forcément. Or, si les inégalités en matière d'accès au numérique se réduisent, celles liées aux usages continuent de croître. Alors que seulement 51,2 % du territoire français bénéficie du haut débit, 541 communes

réparties dans six régions différentes ne disposent d'aucun accès Internet. Forts de ce constat, nous nous devons de rééquilibrer les rapports de force en menant une politique d'accompagnement de proximité à l'usage du numérique et des stratégies d'inclusion numérique dans tous les territoires. Ces impératifs passent nécessairement par la sensibilisation des publics les plus fragiles, et des personnes âgées en particulier, et l'accélération de la couverture en Internet à haut débit.

Le Sénat a montré l'exemple dans la loi portant Pacte de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, en encourageant la modernisation des commerces de détail par la mise en place d'un crédit d'impôt sur les dépenses destinées à la formation au commerce électronique et à l'équipement numérique. La ville intelligente est aussi l'occasion de dynamiser nos centres et de

proposer des solutions innovantes grâce aux nouvelles technologies. Encore une fois, nous pouvons nous demander dans quelle

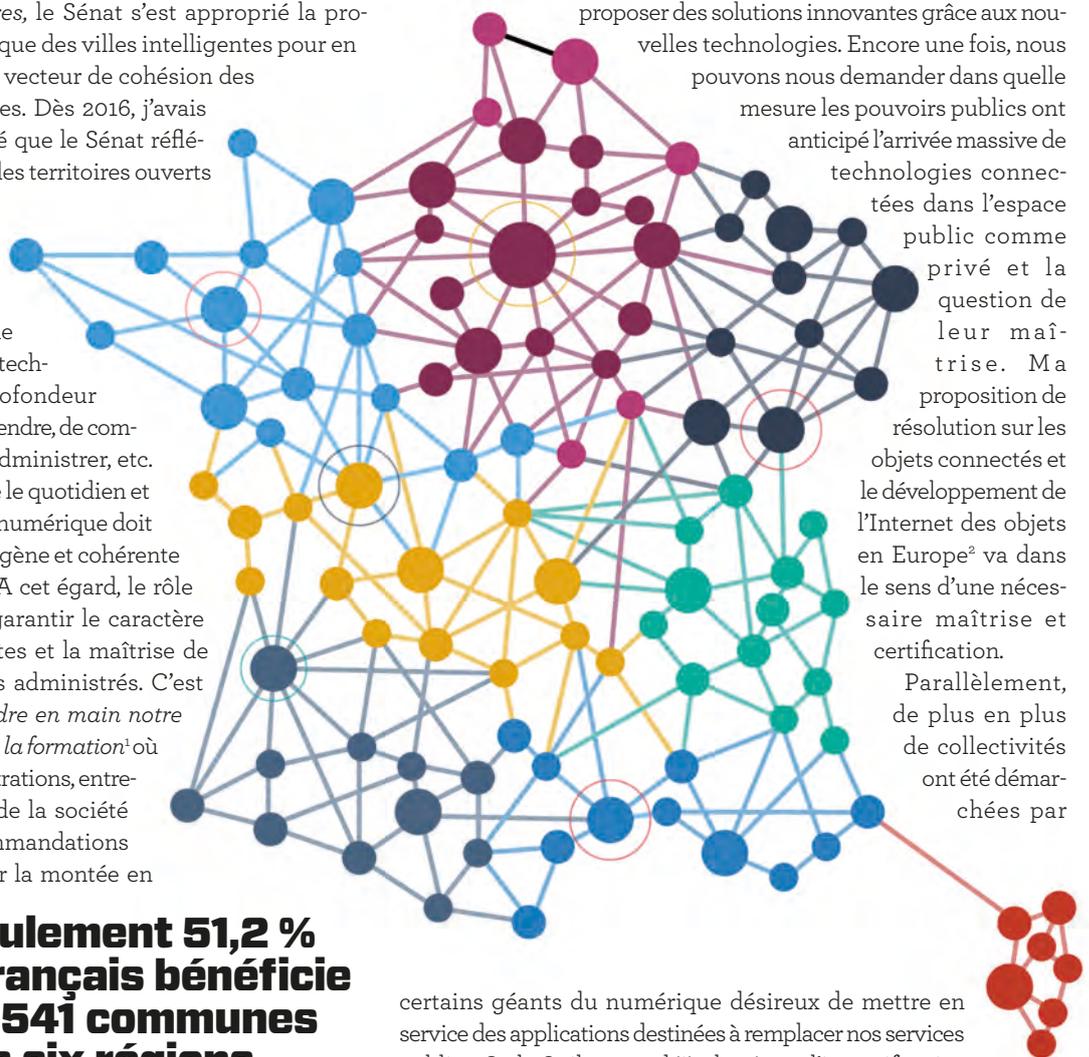
mesure les pouvoirs publics ont anticipé l'arrivée massive de technologies connectées dans l'espace

public comme

privé et la question de leur maîtrise. Ma proposition de

résolution sur les objets connectés et le développement de l'Internet des objets en Europe² va dans le sens d'une nécessaire maîtrise et certification.

Parallèlement, de plus en plus de collectivités ont été démarchées par



certaines géants du numérique désireux de mettre en service des applications destinées à remplacer nos services publics. Or, la Cnil nous a déjà alertés sur l'intensification de la datafication. L'enjeu en termes de libertés individuelles est assez grand pour nous demander si nos smartphones seront véritablement les garants d'une ville intelligente aux mains des citoyens. ●

1. Disponible en ligne à l'adresse suivante <http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-607-notice.html>

2. Disponible en ligne à l'adresse suivante <http://www.senat.fr/leg/ppr17-361.html>

DU CENTRE-ANCIEN AU SMART VILLAGE, LE NUMÉRIQUE COMME OUTIL DE REVITALISATION

Paula FORTEZA

- ▶ Députée LaREM des Français établis hors de France
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République de l'Assemblée nationale
- ▶ Coprésidente du groupe d'études Internet et société numérique



Guillaume VUILLETET

- ▶ Député LaREM du Val-d'Oise
- ▶ Secrétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la Commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation
- ▶ Membre de la Commission nationale du débat public



Tirailées entre l'attractivité des métropoles et la qualité de vie des espaces ruraux, les villes moyennes de notre pays traversent une période difficile (zonage B et C, grande couronne francilienne, centres-bourgs en zone rurale et villes en décroissance). Victimes d'un dépeuplement significatif depuis plusieurs années, ces centres-anciens sombrent aujourd'hui dans un cercle dépréciatif. Entre manque de services publics, augmentation du prix du foncier et baisse des possibilités d'emplois, les habitants de ces villes ressentent une forme de délaisement, de déclassement.

Corollaire d'un attrait limité, elles ne sont pas les cibles des investissements d'avenir et prennent du retard dans leur intégration à la société numérique. Un des exemples est l'essor du commerce en ligne, perçu comme fossoyeur des petites boutiques de proximité, il incarnerait l'aspect inconciliable entre territoires et nouvelles technologies. Il y a, dans ce manichéisme sans fondement qui veut que le numérique soit l'affaire des métropoles, une forme de prophétie auto-réalisatrice.

Le décrochage numérique est une part essentielle du décrochage territorial. Ce sont des territoires qui ne répondent plus aux exigences de nouveaux usages qui constituent notre mode de vie d'aujourd'hui. Peut-on encore imaginer que la qualité numérique d'un territoire n'est pas un critère prédominant dans le choix d'installation d'un jeune couple, d'un étudiant, ou d'un entrepreneur ? La revitalisation des centres-anciens ne doit donc pas se faire contre le numérique, il doit se faire avec le numérique.

Le territoire français, culturellement et historiquement réputé pour ses centres-villes qui assuraient autrefois l'équilibre des espaces, doit évoluer et muter pour s'insérer dans la société du XXI^{ème} siècle. Nous devons tendre vers des « Small Smart Cities », des « Smart Villages ». Centres-bourgs interconnectés, villes moyennes digitalisées, les centres-anciens doivent se réinventer sous le prisme du numérique. Nous voudrions illustrer cela

« La revitalisation des centres-anciens ne doit donc pas se faire contre le numérique, il doit se faire avec le numérique »

par quelques exemples où le numérique constitue une réponse et un appel pour ces territoires.

Gouvernance et engagement dans la vie citoyenne

De nombreuses villes moyennes, du fait d'un important dépeuplement, rencontrent des problèmes liés à l'engagement et à l'investissement local. Les collectivités, les associations, les entreprises, le voisinage, tous ces acteurs contribuent au capital social qui fait l'activité et l'attractivité d'une ville. Dans cette perspective, le numérique offre de nouveaux outils de mise en relation, de communication et de contribution très performants. « Civic tech », plateformes de rencontres et de discussions, activité sur les réseaux sociaux, systèmes d'information ouverts et collaboratifs, tous ces dispositifs sont l'apanage du citoyen de demain.

Un des exemples les plus parlant est celui du budget participatif, dispositif à travers lequel les citoyens peuvent décider des investissements de leur collectivité et proposer des projets d'intérêt général. La ville de Paris consulte ses habitants sur l'utilisation de 5 % de son budget d'investissement, soit un demi-milliard d'euros. Mais, contrairement aux idées reçues, le budget participatif n'est pas chassée des grandes villes disposant d'importants budgets. En 2018, 48 communes de moins de 50 000 habitants sont engagées dans un processus de budget participatif et les retours d'expérience sont très encourageants. Ce nouveau contrat entre élus et citoyens contribue à l'essor de l'intelligence collective et à la gouvernance partagée dans nos territoires.

Depuis le 8 octobre 2018, la règle de l'open data par défaut impose à toutes les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants et 50 agents de publier toutes leurs données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental. La réutilisation de ces données mises à disposition sous forme de commun numérique

permet de générer d'innombrables solutions collaboratives aux problématiques urbaines : systèmes d'illumination intelligents, meilleure prévision du trafic automobile, affinage des horaires des transports publics... Toutefois, à ce jour, seules 219 collectivités locales soumises à l'obligation réglementaire (5 %) ont franchi le pas, selon les calculs réalisés par Open Data France. Pour profiter pleinement de ce potentiel d'innovation, la revitalisation des villes moyennes passe nécessairement par un accompagnement et une formation des élus à l'ouverture des données publiques.

Attractivité, tourisme et rayonnement numérique

Les nouvelles technologies doivent servir de vitrines, outils de rayonnement pour le patrimoine des petites villes. Site internet de l'office du tourisme, communication sur les actions de la commune, De plus en plus de territoires se retrouvent sur les réseaux sociaux, dont Instagram par exemple, pour valoriser les paysages, les musées, et les spécificités locales qui sont les leurs. Là encore il s'agit d'évoluer au-delà d'un marketing territorial traditionnel. L'office du tourisme connecté de Murat dans le Cantal peut servir d'inspiration. Une borne numérique a été installée afin de concevoir les circuits de randonnée et les imprimer sur place, tout en permettant, par ailleurs, de prévoir son séjour à distance.

L'attractivité que permet le numérique n'est pas que touristique, elle est aussi économique. L'essor du télétravail a été vecteur de la mise en place d'espaces de travail partagés entre plusieurs communes : la Mutinerie Village à La Loupe - village de 4000 habitants - en est une illustration. De nouveaux lieux ont aussi été créés mêlant commerces de proximité et espaces de co-working. Le FabLab de Moulins dans l'Allier permet ainsi à une TPE du département d'imprimer en 3D des pièces de rechange pour l'électroménager. Cela permet un soutien de l'économie locale, la possibilité pour des personnes âgées de faire réparer leurs biens ou encore aux artisans de disposer de machines coûteuses de

façon mutualisée.

Le revers de la médaille de ces investissements territoriaux est celui de l'inclusion égale de toutes les collectivités : il ne faut pas que le numérique signe la mise en l'écart de certaines moins allantes sur le sujet où disposant d'un accès sur le territoire pas suffisant. L'égalité des territoires à l'accès au numérique est donc un enjeu majeur, le plan Très Haut Débit dont le déploiement sera finalisé en 2022 est en ce sens incontournable.

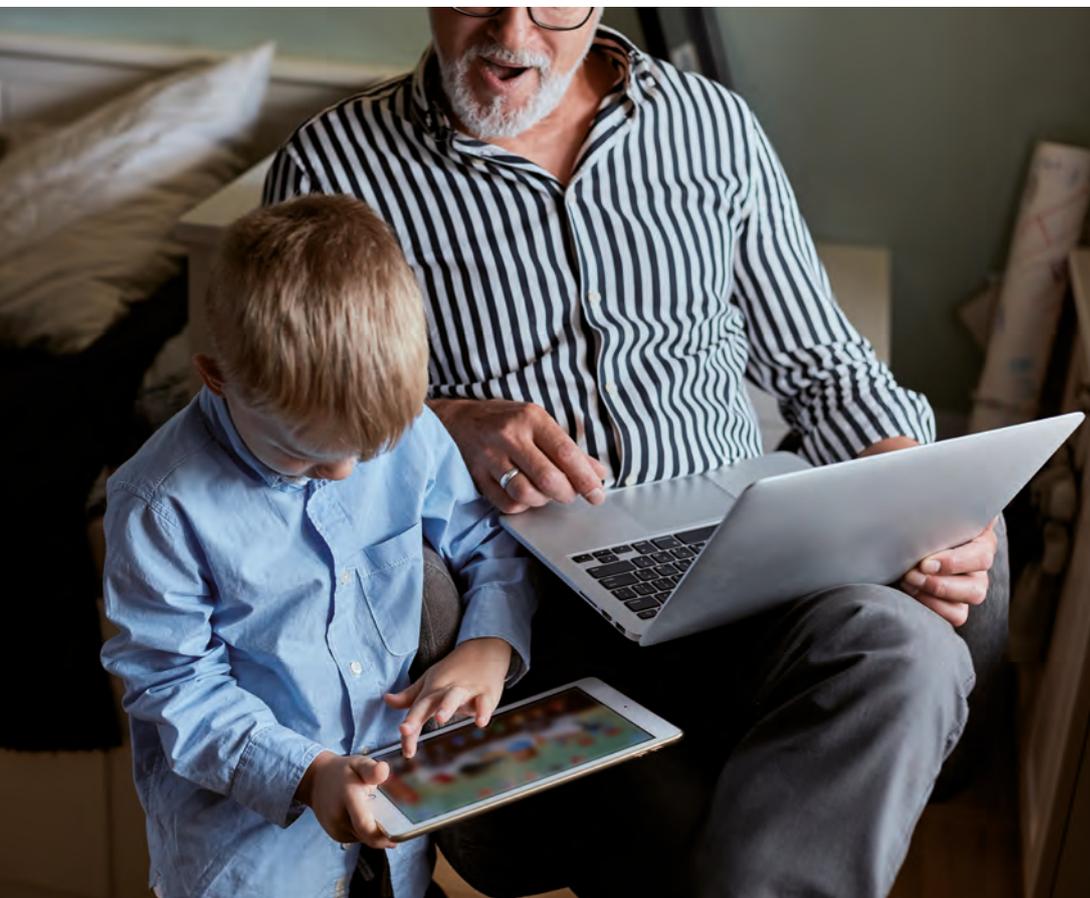
De nouvelles activités destinées à toutes les générations

Actuellement, la place de la jeunesse dans ces centres-anciens est une problématique importante. Si l'on veut redynamiser ces territoires, il faut fidéliser la jeunesse locale et attirer la jeunesse métropolitaine. On constate depuis quelques années un certain rejet de la vie citadine chez les nouvelles générations, forme de critique à l'égard d'une vie trop coûteuse et anxiogène. Les villes moyennes doivent se saisir de cette errance pour attirer cette nouvelle catégorie de population. Le numérique peut, en ce sens, permettre de créer des lieux d'études interconnectés via des enseignements qui seraient partagés en ligne. C'est aussi un moyen pour de jeunes entrepreneurs de délocaliser leur start-up en dehors des métropoles, les réseaux permettant d'offrir un service à distance.

La démographie des centres-anciens donne une place importante aux personnes âgées. Il y a donc un réel enjeu pour ces territoires liés aux politiques publiques et aux services pour le troisième et quatrième âge. Le numérique, notamment en ce qui concerne l'offre de santé avec l'intelligence artificielle ou encore la médecine personnalisée, est l'occasion pour les villes moyennes qualifiées de « déserts médicaux » de reprendre la main sur une offre sanitaire fébrile. Mais il n'y a pas que la santé. C'est aussi une logistique des services à la personne et des mobilités qui vont être transformées par la nouvelle étape du numérique.

Outil de dialogue entre les générations, l'appréhension du numérique est l'occasion de faire dialoguer une génération « digital native » et une autre qui a dû et doit s'approprier ces nouveaux usages. Chance de dialogue incomparable, plusieurs acteurs associatifs s'en sont saisis et se sont fédérés autour du sujet de la médiation numérique. La MedNum est une coopérative chargée d'inventer un numérique plus inclusif en proposant des espaces publics numériques, des tiers lieux, des écoles du numérique, ou encore des maisons de service public.

Les centres-anciens doivent accepter de surmonter cette vision du numérique comme cause de leur déprise. Bien plus encore, ils doivent s'en saisir pour évoluer vers une forme de « Smart Village ». Parce que l'intelligence urbaine, l'inclusion sociale et l'innovation technologique font échos l'un à l'autre, ils doivent permettre au maillage fin de notre territoire de se réinventer à l'image de la société du XXI^{ème} siècle. ●



LA « VILLE INTELLIGENTE » DOIT AVANT TOUT RÉPONDRE AUX BESOINS DE SES HABITANTS

Christophe BÉCHU

- ▶ Maire d'Angers
- ▶ Président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole



Quelle que soit leur taille, les villes n'ont d'autre choix, désormais, que celui d'utiliser les nouvelles technologies, et plus largement le numérique, pour faire face aux défis démographiques, environnementaux et financiers. Pour Angers, qui fut l'un des berceaux de l'électronique en France, cette évidence s'est imposée rapidement. Notre territoire s'est saisi des opportunités offertes par la smart city pour gagner en efficacité et rayonner comme elle peut le prétendre.

Dès 2014, nous avons amorcé une dynamique permettant de se positionner comme un territoire d'expérimentation, un laboratoire à ciel ouvert pour les solutions innovantes qui feront la ville de demain. Aujourd'hui, nous passons un cap afin de connecter nos réseaux, nos infrastructures et gagner en efficacité, tant en termes de coûts qu'au niveau énergétique. Début 2019, la communauté urbaine Angers Loire Métropole, qui compte 300 000 habitants,

lancera un marché afin de se voir proposer des scénarii et un plan d'actions pour en faire un territoire intelligent à grande échelle. Cette ambition mobilise les 31 communes de l'agglomération, de la ville centre aux zones rurales, avec des problématiques liées à la smart city forcément différentes.

En interne, cette stratégie implique des changements dans la manière de travailler, avec par exemple la création d'une référente « DPO » (Data Protection Officer), qui garantit notamment la mise en conformité RGPD et, plus largement, la protection et confidentialité des données.

La smart city exige beaucoup de transversalité, ce qui chamboule le modèle « direction-métier ». Tous les services sont concernés par ces évolutions qui demandent de la souplesse et de la réactivité sur les projets, et ce afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Parallèlement, la transformation des villes vers un modèle plus agile ne doit pas être perçue uniquement au travers du prisme technologique. Selon une étude menée par Consoglobe*, 62 % des personnes interrogées considèrent que la « ville intelligente » est une « ville durable », bien loin devant la « ville connectée » (19 %). Et cela, sans oublier l'humain, le lien social, la citoyenneté, qui peuvent grâce au numérique, s'en trouver renforcés.

Je suis convaincu que la véritable intelligence d'une ville repose avant tout sur sa capacité à répondre aux besoins des habitants, non à en créer de nouveaux. ●

* Menée en septembre 2014 « Ville intelligente : plus durable que connectée, selon les étudiants », à retrouver sur consoglobe.com

« La communauté urbaine Angers Loire Métropole, qui compte 300 000 habitants, lancera un marché afin de se voir proposer des scénarii et un plan d'actions pour en faire un territoire intelligent à grande échelle »



LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE ET DU DIALOGUE CITOYEN

Roland RIES

- Maire de Strasbourg
- 1^{er} Vice-président d'Eurometropole de Strasbourg



Les villes doivent se saisir du numérique pour en faire un allié car il est présent partout dans nos vies. C'est un levier de participation et de co-construction en raison de sa nature interactive, informelle et immédiate. La Ville de Strasbourg a pris le parti de s'engager dans la lignée des villes intelligentes et a mis en œuvre des outils innovants pour repenser le service aux habitants et insuffler un renouveau du dialogue citoyen.

Depuis avril 2017, Strasbourg a initié avec les citoyens la démarche du sommet citoyen. Une forte appétence des habitants pour les sujets touchant au numérique a été observée. Fruit d'un travail collectif entre élus, agents de l'administration et citoyens, la plateforme numérique « participer.strasbourg.eu » a vu le jour. Chacun peut l'enrichir en faisant connaître les initiatives citoyennes, en y déposant des pétitions, en proposant des projets ou encore en participant à l'attribution du budget participatif doté d'une enveloppe d'un million d'euros dès 2019. Associer le citoyen à l'ensemble de cette démarche est un gage de succès pour ces nouveaux usages. Le portail « mon.strasbourg.eu » en est aussi une belle preuve. Il permet aux Strasbourgeois de créer leur espace personnel et de profiter de nombreux services pratiques pour faciliter leur vie quotidienne et leurs démarches administratives.

Evidemment, tous ces services en ligne posent la question de l'accompagnement de ceux qui sont aujourd'hui éloignés du numérique, de façon à garantir à chacun l'accès à ses droits. Car si les outils numériques sont porteurs de nombreuses promesses, ils sont également sources de possibles inégalités. En parallèle au déploiement de nouveaux services dématérialisés, la Ville de Strasbourg accorde une attention particulière à la question de l'e-inclusion. Des médiateurs accompagnent les usagers en mairie. La structuration du réseau d'acteurs locaux, aussi bien institutionnels qu'associatifs, et l'accompagnement des aidants sont également une priorité pour Strasbourg. Enfin, les médiathèques proposent l'accès à des ordinateurs, mais également des ateliers ouverts à tous pour débiter ou se perfectionner dans les nouvelles technologies, ou permettre à chacun de réaliser ses démarches administratives en ligne.

« En parallèle du déploiement de nouveaux services dématérialisés, la Ville de Strasbourg accorde une attention particulière à la question de l'e-inclusion »

Il est important de diffuser une culture numérique, aussi bien au sein de nos services, qu'auprès des Strasbourgeois. Cette culture partagée est indispensable pour garantir la confiance nécessaire au déploiement de services numériques. La question des données notamment est centrale. Depuis 2013 et l'ouverture des données publiques, Strasbourg a toujours eu sur ce sujet une approche collaborative, avec les citoyens et les acteurs économiques. Cette démarche partenariale sera encore renforcée à l'avenir. La Ville a sur ce point un rôle particulier à jouer, en tant que garant de l'intérêt général, de la sécurité et de la souveraineté des données. ●



TRIBUNES

RÉFLÉCHIR À L'AVENIR DU PLASTIQUE, POUR L'AVENIR DE L'HUMANITÉ

Plus de 500 milliards de sacs plastiques jetables utilisés chaque année, plus d'un million de bouteilles plastique achetées dans le monde



chaque minute, et une quantité inestimable d'emballages alimentaires plastique en tous genres. Dans le monde, depuis le début de l'année 2018, près de 300 millions de tonnes de plastique ont été produits. Selon une étude de l'Université San Barbara de Californie réalisée en 2017, 9,1 milliards de tonnes de plastique ont été déjà produites à date dans le monde. Plus de la moitié de ce volume, soit 5,4 milliards de tonnes, a fini dans l'environnement. Et selon le WWF, au moins 86 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans.

Actuellement en France, 20 à 25 % du plastique est recyclé. Le Gouvernement a fixé un objectif ambitieux de 100 % de plastiques recyclés pour 2025. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures vont être mises en œuvre :

- un système de bonus-malus ;
- l'interdiction des « usages superflus ou substituables » du plastique ;
- l'expérimentation d'un système de consigne solidaire ;
- une augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur l'enfouissement ;
- une baisse de la TVA sur le recyclage.

Ces actions devraient conduire à la réduction du « macro-plastique » dans les prochaines années. Reste, désormais, à s'emparer du sujet du « micro-plastique ». Ces particules inférieures ou égales à 5 mm représentent jusqu'à 30 % de l'ensemble des plastiques libérés dans les mers et océans. Si les cosmétiques comportant des particules plastiques solides sont interdits depuis le 1er janvier 2018, ceux-ci ne représentent que 2 % de l'ensemble des « micro-plastiques ». Les 98 % restants proviennent des pertes plastiques telles que la dégradation des « macro-plastiques » comme les bouteilles et les sacs, les textiles synthétiques ou les pneumatiques.

Ces actions indispensables pour préserver l'environnement posent aussi la question de l'avenir des industries du secteur. Quels seront les emballages de demain ? Entre les développements technologiques de pointe et les matériaux traditionnels comme le verre, le carton ou le textile, les options ne manquent pas.

Marjolaine Koch

« NE PAS JETER LE BÉBÉ AVEC L'EAU DU BAIN... »

Marie-Christine CHAUVIN

- ▶ Sénatrice Les Républicains du Jura
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques du Sénat
- ▶ Membre de la délégation du Sénat à la prospective
- ▶ Conseillère Départementale du Jura



Fruit de l'évolution technologique et sociétale, le plastique est l'enfant de la pétrochimie. Il fut le symbole d'une certaine forme de progrès à l'époque des Trente glorieuses. Son essor extraordinaire depuis la fin de la seconde Guerre mondiale s'est fait, pendant longtemps, sans trop se soucier de ses déchets.

Fort heureusement, les choses ont changé. Des progrès considérables ont été engagés pour mieux valoriser les plastiques en fin de vie. Pour un grand nombre d'entre eux ils sont

« Plutôt que d'interdire le plastique, l'État devrait encourager et inciter à aller plus loin avec des politiques publiques plus incitatives en matière de recherche et de développement »

recyclables. Les entreprises de la plasturgie sont volontaires pour aller encore plus loin dans leur recherche en la matière.

Il y a dix ans, le Grenelle de l'environnement mettait en lumière l'enjeu écologique de la question. Dans la continuité, le Gouvernement a précisé l'an dernier vouloir réduire de moitié la mise en décharge et recycler 100 % du plastique d'ici à 2025.

Lors du vote de la loi Egalim, les députés de la majorité ont allongé la liste des produits en plastiques interdits en supprimant sept nouveaux produits jetables en 2020 et en réduisant l'usage des contenants en plastique dans les cuisines en 2025. Une interdiction pure et simple, sans se soucier du contexte mondial qui établit clairement que la Chine, l'Inde et l'Indonésie sont à l'origine de 98 % des pollutions maritimes, sans se soucier non plus des conséquences sociales liées aux

prises en péril des entreprises donc aux pertes d'emploi consécutives.

Dès lors, peut-on considérer que les plastiques ont encore un avenir ? Oui au regard de deux éléments essentiels. La hausse des produits polymères qui continuera de croître d'environ 4 % par an pendant environ 30 ou 40 ans, tirée par les pays émergents.

Ensuite la nécessité de penser la filière autrement tant au niveau de la production que de la destruction des déchets. Si une partie des plastiques restera de production traditionnelle, l'avenir passe par sa réduction en développant les plastiques recyclables et/ou les bioplastiques non polluants. A cela s'ajoute le recyclage dans des produits divers et variés avec des techniques aujourd'hui maîtrisées.

Ceci implique un traitement efficace des plastiques qui passe par des comportements individuels responsables. C'est l'objectif des politiques publiques de tri sélectifs mis en place par les collectivités locales.

Pour les produits non recyclés, restent alors la destruction. La première solution est l'incinération. Elle permet de réduire facilement et rapidement la quantité de déchets plastiques. Les gaz émis peuvent être filtrés. L'énergie ainsi produite est maintenant récupérée pour produire chauffage et électricité.

Vient aussi le développement de la biodégradabilité, c'est à dire la destruction par des micro-organismes. Plutôt que d'interdire, l'État devrait encourager et inciter à aller plus loin dans ce sens avec des politiques publiques plus incitatives en matière de recherche et de développement. Soulignons également la grande avancée avec la suppression du bisphénol A dans

la composition des contenants plastiques alimentaires.

Le plastique reste donc encore un matériau d'avenir pour peu que la filière se restructure et s'adapte. Et surtout « *ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain* » en interdisant tout. Ce serait alors la mort de la plasturgie française au seul bénéfice des concurrents étrangers. ●



REPENSER LE CYCLE DU PLASTIQUE

Caroline JANVIER

- ▶ Députée LaREM du Loiret
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale
- ▶ Présidente du groupe d'amitié France-Russie de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes à l'Assemblée nationale
- ▶ Membre du groupe français à l'Union interparlementaire
- ▶ Membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées



Le plastique cumule les qualités - il est peu cher, modulable à l'infini et affiche un excellent rapport poids-résistance - et pourtant son omniprésence dans nos vies ne peut plus être assumée. Par fragmentation, le plastique envahit de manière durable notre environnement et notre alimentation¹. Au regard de la crise sanitaire et écologique qui se profile, nous devons être sensible à l'appel pressant de la communauté scientifique et des milieux associatifs à agir.

Symbole de nos sociétés de consommation, il faut se rendre à l'évidence que l'économie du plastique est insoutenable. Contrairement au verre, le recyclage à l'infini du plastique n'est industriellement pas mûre². Recycler du plastique aujourd'hui, c'est se contenter de retarder simplement le moment où il sera transformé en déchet. Malgré cela, la production mondiale de plastique continue à croître pour atteindre 335 millions de tonnes en 2016³ et va encore doubler⁴ - sans action de notre part - dans les vingt prochaines années, alors qu'elle n'était que de 1,5 millions de tonnes en 1950⁵.

Dès lors, le fossé entre production et gestion pérenne des déchets plastiques ne peut que s'étendre. Déjà 5 à 10 millions de tonnes de plastique s'écoulent annuellement dans les océans⁶. Quand plus de 40 % des objets en plastique ne sont utilisés qu'une seule fois avant d'être jetés⁷, la situation frôle le grotesque. C'est pourquoi seul l'arrêt de la consommation du plastique donne pleine satisfaction.



Le Gouvernement agit résolument, avec l'aide de la représentation nationale, sur une solution globale pour repenser le cycle de vie du plastique. Jamais un Gouvernement ne s'était fixé un objectif si ambitieux de recycler 100 % des plastiques dès 2025. De premières mesures concrètes, comme l'interdiction de certains plastiques à usage unique ou un système de bonus-malus, vont bientôt montrer leurs effets. En aval une amélioration du système de tri pour accepter tous les types de plastique et des solutions innovantes, comme des consignes solidaires ou avec caution, nous permettront d'atteindre nos ambitions⁸. Chacune de ces mesures présente des opportunités économiques, que les acteurs privés sont invités à saisir, pour créer la croissance verte de demain⁹.

La solution ne sera cependant pas nationale. Seul un dialogue entre les nations permettra de résoudre efficacement ce problème mondial, et le rapport de l'ONU Environnement sur ce sujet va dans le bon sens¹⁰. Au niveau européen nous devons porter ces préoccupations pour trouver des solutions innovantes et inspirantes pour le reste du monde. Le consensus chez nos partenaires européens de la gravité de la situation a déjà permis que l'Europe prenne de premières mesures contre la pollution plastique, avec une directive sur le sujet en cours d'adoption. Mon rapport à l'Assemblée nationale sur la stratégie européenne de lutte contre le plastique permettra de coordonner nos politiques nationales avec les politiques européennes. La solution aux problématiques du plastique réside dans ce dialogue européen et les actions qui en déboucheront. ●

« Jamais un Gouvernement ne s'était fixé un objectif si ambitieux de recycler 100 % des plastiques dès 2025 »

1. <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/pollution-plastique-retour-sur-une-prise-de-conscience-790134.html> (consulté le 31/10/2018)
2. <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/dechets-plastiques-la-dangereuse-illusion-du-tout-recyclage-766498.html> (consulté le 31/10/2018)
3. <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/pollution-plastique-retour-sur-une-prise-de-conscience-790134.html> (consulté le 31/10/2018)
4. *The new plastic economy : rethinking the future of plastics & catalyzing action*, Ellen Macarthur Foundation (2018), p.12
5. <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/pollution-plastique-retour-sur-une-prise-de-conscience-790134.html> (consulté le 31/10/2018)
6. <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/comment-mettre-fin-la-pollution-plastique> (consulté le 31/10/2018)
7. Et <https://www.france24.com/fr/20180705-pollution-plastique-fleau-littoral-ocean-surfrider-fondation-plan-hulot-biodiversite> (consulté le 31/10/2018)
8. <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/comment-mettre-fin-la-pollution-plastique> (consulté le 31/10/2018)
9. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/gouvernement-devoile-feuille-route-economie-100-circulaire> (consulté le 31/10/2018)
10. https://www.lesechos.fr/28/03/2017/LesEchos/22413-113-ECH_la-fin-des-sacs-plastique-dope-la-croissance-de-cee-schisler.htm (consulté le 31/10/2018)
11. *L'Etat des plastiques, journée mondiale de l'environnement, perspectives 2018*. Onu Environnement (2018)

LE SECTEUR DU PVC ATTEINT LES OBJECTIFS DE RECYCLAGE DE L'UE, MAIS NE S'ARRÊTE PAS LÀ

Les plastiques et la gestion des déchets sont dans le collimateur de l'opinion publique. En tant que représentants du secteur du PVC, nous savons pourquoi. Nous sommes conscients de nos responsabilités et notre objectif est de veiller à la collecte et au recyclage des produits en PVC.

Depuis près de vingt ans, VinylPlus® aide le secteur du PVC à améliorer ses performances en matière de développement durable et à investir dans un recyclage efficace. Nous appliquons cette approche à notre large gamme d'applications durables, des châssis à la tuyauterie, en passant par les revêtements de sol, les équipements sportifs, l'ameublement et les dispositifs médicaux. Nos activités sont en phase avec le soutien du Parlement européen à la stratégie sur les matières plastiques de la Commission européenne, mettant en avant le principal défi auquel l'industrie plastique est confrontée : gérer les plastiques de manière durable tout au long de la chaîne de valeur. Il faut donc changer la façon dont les plastiques sont produits et utilisés et parvenir ainsi à un résultat bénéfique non seulement pour l'économie, mais aussi pour l'environnement et la santé publique. C'est l'ambition de VinylPlus.

Avec 4,2 millions de tonnes de PVC recyclées depuis 2000, notre activité de recyclage ne cesse de progresser. Notre objectif est de recycler 800 000 tonnes par an d'ici 2020, ce qui représente environ 31 % de la quantité totale de déchets PVC générés en Europe en 2016. Nous nous sommes déjà engagés à valoriser au moins 900 000 tonnes de PVC par an d'ici 2025, et au moins

un million de tonnes par an d'ici 2030. Cet effort a lieu tout au long de la chaîne de production (producteurs de matières premières, transformateurs et recycleurs), et est renforcé par des systèmes de traçabilité et de certification qui garantissent la sécurité et la qualité des matériaux recyclés et des procédés. Et ça marche. VinylPlus s'appuie sur des contrôles transparents et responsables qui confirment que nous tenons nos engagements. Un auditeur indépendant vérifie les volumes recyclés. Les résultats sont ensuite transmis à notre comité de contrôle, composé de représentants de la Commission, du Parlement, d'associations de consommateurs, de syndicats, d'universitaires et de l'industrie.

Nous ne nous arrêtons pas là. Nous encourageons aussi les investissements dans le secteur du recyclage et de la

Nous encourageons l'innovation en matière d'utilisation, de production et de réutilisation du PVC, notamment un programme primé de recyclage de dispositifs médicaux en PVC

collecte afin de pouvoir en faire davantage pour boucler la boucle. Nous encourageons l'innovation en matière d'utilisation, de production et de réutilisation du PVC, tel que le programme primé de recyclage de dispositifs médicaux en PVC, RecoMed. Nous aidons également les fabricants à améliorer la conception des produits en

PVC et l'utilisation efficace des ressources, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à faire des économies d'énergie tout au long de la production, mais aussi à sensibiliser les parties prenantes. Notre programme est ambitieux, axé sur l'action et assorti d'objectifs mesurables. Nous nous engageons en faveur d'une utilisation durable du PVC et nous sommes fiers de jouer notre rôle en faveur de l'économie circulaire. ■



Brigitte DÉRO
General Manager VinylPlus

TRAITER LES DÉCHETS PLASTIQUES

Renata BRIANO

- ▶ Députée italienne (S&D) au Parlement européen
- ▶ Vice-présidente de la commission de la Pêche du Parlement européen



Le 24 septembre 2018, la commission de la Pêche du Parlement européen a approuvé à une écrasante majorité l'avis sur la directive sur les plastiques à usage unique. Cela fait suite au suivi de 276 plages européennes, où 679 enquêtes ont été menées, avec pour résultat la collecte de 355 671 éléments, dont la moitié était constituée de plastique à usage unique.

Chaque année, les Européens produisent 25 millions de tonnes de déchets plastiques, dont beaucoup finissent dans les océans. Cela a de graves répercussions à la fois pour les ressources biologiques marines et leurs environnements, ainsi qu'un impact négatif substantiel sur les activités économiques associées, comme le tourisme ou la pêche. On estime les pertes nettes subies dans cette zone pour les flottes européennes entre 70 et 350 millions d'euros par an. Un autre problème de plus en plus inquiétant est le fait que les plastiques se désagrègent créent ce que l'on appelle des micro-plastiques ; ceux-ci entrent dans la chaîne alimentaire et finissent par arriver dans nos assiettes.

Le risque que cela créé pour la santé humaine est clair.

Les initiatives pour la pêche aux déchets marins sont des exemples d'actions pouvant être promues afin de reconnaître et de souligner le rôle des pêcheurs en tant que « gardiens de la mer ». On devrait considérer les pêcheurs comme une partie de la solution plutôt que comme une partie du problème. Tous les ports doivent être pourvus d'installations adéquates en vue de collecter et traiter les déchets récoltés par les engins de pêche passifs. De plus, les pêcheurs qui rapportent les déchets à terre ne devraient pas encourir des frais supplémentaires.

Concernant le matériel de pêche, la proposition introduit des dispositifs de responsabilité élargie du producteur. Ces dispositifs sont conçus pour s'assurer que les déchets issus du matériel de pêche soient mieux gérés, que le coût de leur traitement soit couvert, et seront également utiles pour promouvoir des actions de prise de conscience. Ces dispositifs devraient également couvrir les coûts de gestion des déchets issus des matériaux en plastique utilisés pour l'aquaculture.

Ces dispositifs devraient être mis en œuvre au travers d'un tarif modulé encourageant la commercialisation d'un matériel de pêche à longue durée de vie, réutilisable et recyclable, en accord avec les principes d'économie circulaire de l'Union européenne.

Concernant l'innovation et la recherche sur les alternatives au plastique, il doit y avoir une définition claire de biodégradabilité et de la compostabilité.

D'immenses quantités de plastiques se trouvent actuellement dans nos océans. Ils s'y accumulent et forment des îles de déchets dont la superficie dépasse même celle des États-Unis. Si nous n'arrivons pas à changer nos façons d'agir, il y aura vers 2050 plus de plastique que de poissons dans nos océans. ●



« Si nous n'arrivons pas à changer nos façons d'agir, il y aura vers 2050 plus de plastique que de poissons dans nos océans »

COMMENT ENCOURAGER EN EUROPE LE DÉVELOPPEMENT SIMULTANÉ DE LA BIOÉCONOMIE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

L'industrie papetière européenne est à la confluence de la bioéconomie et de l'économie circulaire, ce qui lui confère des atouts majeurs, expliquent Sylvain Lhôte et Paul-Antoine Lacour, en charge respectivement de la fédération européenne (CEPI) et française (COPACEL) de ce secteur.



L'industrie papetière européenne a deux caractéristiques notables : elle fabrique des biens manufacturés issus d'une ressource végétale, et s'insère ainsi dans la bioéconomie ; ces biens manufacturés sont biodégradables, largement recyclables et recyclés, ce qui lui donne une place de choix parmi les acteurs de l'économie circulaire.

La production de pâte, papier et carton repose sur l'utilisation d'une ressource renouvelable : le bois. La fibre de bois est issue en Europe de forêts gérées durablement, et l'usage de cette ressource est maximisé grâce au recyclage, qui atteint en France un taux record de 82 % pour le secteur des papiers et cartons.

Lors de la publication de sa «feuille de route pour 2050», pour une économie sobre en carbone, CEPI a démontré comment les produits biosourcés, qu'ils soient existants depuis de nombreuses années (papiers, cartons...) ou plus récents (molécules issues du végétal...) contribuent à la création d'emplois et à l'atténuation du changement climatique. Dans cette feuille de route, CEPI chiffre les investissements nécessaires pour réduire de 80 % les émissions de carbone de l'industrie papetière européenne, tout en augmentant sa valeur ajoutée de 50 %. Pour atteindre ces objectifs, environ 45 milliards d'euros seraient nécessaires d'ici à 2050.

Le développement d'une « bioéconomie circulaire » européenne est la colonne vertébrale de cette transformation. Aujourd'hui, les sites papetiers fonctionnent pour beaucoup comme des bioraffineries, produisant non seulement les produits à base de papier auxquels nous sommes habitués, mais également, et selon les cas, de la chaleur et de l'électricité renouvelables, des fibres textiles, de nouveaux bioma-

tériaux et des produits chimiques, des médicaments, des additifs alimentaires et beaucoup d'autres.

Le bois est une ressource renouvelable : en Europe, la récolte de bois sur une parcelle est suivie de sa replantation, de sorte que la fourniture de cette matière première peut se poursuivre indéfiniment (tout en contribuant à l'entretien de la forêt, à l'aménagement du territoire et à l'emploi dans des zones rurales). Dans tous les pays de l'UE, le caractère durable de cette gestion est garanti par la réglementation, mais également par divers systèmes de certification (plus de 70 % du bois utilisé par l'industrie papetière dispose d'un tel label). Les forêts et les produits issus du bois présentent en outre le mécanisme le plus efficace pour capter, stocker et utiliser le carbone. Le caractère européen de cette ressource offre un évident avantage en termes de sécurité stratégique, et ce à la différence de nombreuses matières premières. Notons également que plus de 90 % de la pâte utilisée provient de l'Union Européenne, et les importations extra-communautaires offrent également des garanties sur leur absence d'impact en matière de déforestation.

Les produits issus du bois peuvent remplacer des biens manufacturés fabriqués à partir de ressources fossiles, et ce dans des domaines tels que l'emballage, la fabrication de textiles, la formulation de produits chimiques, ou encore la production de bio-combustibles.

Qui sait, par exemple, que les arômes de vanille peuvent être extraits du bois ? Connaissez-vous les fibres de nanocellulose, ces versions nano-dimensionnées de la cellulose, matériau constituant du bois aux propriétés remarquables ?

Qui sait que la stratification de couches de cellulose peut offrir les mêmes performances que l'aluminium dans certaines pièces de l'industrie automobile, tout en étant encore plus légères ?

Et que dire de la lignine, également issue du bois, qui peut être utilisée comme adjuvant aux ciments et bétons ?

Ce ne sont là que quelques exemples qui démontrent que l'industrie de la pâte et du papier est importante pour la bioéconomie européenne.

Cependant, cette évolution ne se produira que si des conditions favorables sont réunies et si l'accès équitable et compétitif à des matières premières durables est facilité. Le soutien financier aux investissements, en particulier dans des projets pilotes et novateurs de la bioéconomie, devrait être plus important. La préférence pour des produits biosourcés devrait faire partie des critères de décision d'achats publics et privés.

Avec la très prochaine publication d'une mise à jour de leur « Stratégie Bioéconomie » et du nouveau programme de recherche « Horizon Europe » - en préparation - le moment ne pourrait être mieux choisi pour que l'Union Européenne et la France s'attaquent à ces défis et favorisent une économie encourageant les produits biosourcés, recyclables et biodégradables. Forts de nos racines, nous sommes prêts à jouer notre rôle pour que cela se produise.

Sylvain Lhôte est le Directeur Général de la Confédération Européenne de l'Industrie Papetière (CEPI). Il a exercé différentes responsabilités dans des entreprises industrielles productrices de matériaux, dont l'aluminium et le plastique. Sylvain Lhôte est juriste de formation.



Paul-Antoine Lacour est le Délégué Général de l'organisation professionnelle représentant l'industrie papetière française (COPACEL), il a eu une activité dans le domaine du conseil, notamment auprès de groupes industriels. Paul-Antoine Lacour a une formation d'ingénieur de l'École des eaux et forêts.



LA BOUTEILLE EN PLASTIQUE, UN USAGE À LIMITER

Michel VIALAY

- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- ▶ Secrétaire du groupe d'étude Énergies vertes et membre du groupe d'étude Économie verte et économie circulaire
- ▶ Conseiller municipal de Mantes-la-Jolie



La santé est une des premières préoccupations des Français, et un des enjeux majeurs de notre société. Il n'est plus besoin de démontrer que les bouteilles en plastique sont particulièrement nocives, car les études sont nombreuses et toutes convergent s'agissant des perturbateurs endocriniens qui y sont liés, cette nouvelle menace invisible qui s'attaque à la santé humaine.

Inconnus il y a 25 ans, ils mobilisent des milliers de scientifiques pour percer le secret de ces substances chimiques qui détraquent le système hormonal et sont suspectées de favoriser cancers, diabète, obésité et autres maladies de la reproduction... En toute logique, il est de notre responsabilité de les supprimer au profit d'un matériau inerte, et prioritairement du verre.

De plus, les bouteilles en plastique présentent d'autres impacts négatifs, quand le verre est, lui, plus vertueux :

- Fabriquées à base de pétrole, les bouteilles en plastique gaspillent des ressources non renouvelables inutilement puisque l'alternative des bouteilles en verre peut nous en dispenser, et elles affaiblissent l'indépendance énergétique de la France,
- La pollution de nos mers et de nos océans par les bouteilles en plastique (un 7ème continent grand comme six fois la France) impacte nos ressources halieutiques, en volume et en qualité,
- Au travers de la gestion des déchets, l'utilisation des bouteilles en plastique se répercute de façon négative sur les finances publiques, et donc, in fine, sur le portefeuille du contribuable. La filière de la collecte sélective est déficitaire et pèse significativement sur le budget des collectivités territoriales et donc sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

À l'inverse, la consigne des bouteilles en verre, qui implique le consommateur pour ramener le contenant à l'occasion d'un prochain achat, permet de neutraliser ces coûts.

Et redévelopper la consigne des bouteilles en verre est favorable au plan climat.

- o Au plan du transport, un seul trajet pour le consommateur qui rapporte le contenant quand il en achète un nouveau, de même que le camion qui livre le commerçant ne repart pas à vide.
- o Elle permet d'économiser jusqu'à 75 % d'énergie par

rapport au recyclage, et les sondages d'opinion sont très favorables au retour du système de consigne.

Afin de favoriser cette transition par des mesures incitatives, le projet de proposition de loi que j'ai déposé le 25 juillet dernier vise à :

- Internaliser dans le prix de vente de chaque bouteille en plastique une contribution spéciale qui viendra abonder, dès 2020, un fonds d'investissement dédié à l'accompagnement des transitions industrielles afférentes, sous forme de subventions aux producteurs et aux distributeurs installés en France.
- Soutenir les entreprises installées en France qui engageront les transitions industrielles attendues, en gelant jusqu'en 2030 le montant, par unité produite, de leur contribution au titre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP).

A contrario, les entreprises qui n'ont pas engagé cette démarche verront leur contribution au titre des REP progresser de façon à couvrir en cinq ans le déficit des collectivités territoriales inhérent à la gestion des déchets de leur collecte sélective des déchets plastiques

Enjeux de santé, environnementaux, ou de biodiversité, impacts pour les finances publiques, le changement d'attitude des consommateurs est possible et bien accueilli, comme l'a montré la suppression des sacs en plastique à usage unique, et il convient de renforcer et élargir cette dynamique. ●

« Enjeux de santé, environnementaux, ou de biodiversité, impacts pour les finances publiques, le changement d'attitude des consommateurs est possible et bien accueilli »



LUTTE CONTRE LE PLASTIQUE : UN ANGLE MORT, CELUI DES MICROPLASTIQUES

Mireille CLAPOT

- ▶ Députée LaREM de la Drôme
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la Commission supérieure du numérique et des postes



Bouteilles, mégots, sacs plastiques ou filets de pêche envahissent les espaces maritimes. Selon une récente étude du WWF France, la pollution plastique représente un volume de 150 000 à 500 000 tonnes par an dans les océans.

Les dix plus grands fleuves transporteurs de plastique du monde, identifiés par des chercheurs allemands dans la revue *Environmental Science & Technology* (octobre 2017), sont : le Yangzi Jiang (ex-fleuve Bleu), le fleuve Jaune, le Hai He, le Zhu Jiang (ou rivière des Perles), l'Indus, l'Amour, le Mékong et le Gange en Asie ; le Nil et le Niger en Afrique. En amont de ces fleuves, certaines rivières font l'objet de photos ahurissantes, avec un véritable tapis flottant d'objets en plastique. En 2018, le programme des Nations unies pour l'environnement a placé la question du plastique dans les mers et les océans parmi les six urgences environnementales les plus préoccupantes.

Toutefois, les plastiques visibles ne sont pas les seuls responsables de la pollution. Il existe en effet une pollution peu visible à l'œil nu : celle des microplastiques, issus de la dégradation des premiers et de pertes non intentionnelles. Ces particules inférieures ou égales à cinq mm, représentent jusqu'à 30 % de l'ensemble des plastiques libérés dans les océans.

98 % de microplastiques primaires proviennent de pertes plastiques dites « non intentionnelles » telles que les textiles synthétiques (34,8 %), l'usure des pneumatiques (28,3 %), ou encore la poussière des villes (24 %).

Le 7 novembre 2018, le Parlement européen a massivement approuvé l'interdiction des plastiques à usage unique tels que les pailles, les assiettes, les couverts, les bâtons des ballons, et les cotons-tiges en Europe d'ici 2021, faisant ainsi un pas significatif vers la fin de l'utilisation de matériaux préjudiciables pour l'environnement.

En France, actuellement, seul 20 à 25 % du plastique est recyclé. Le Gouvernement a fixé un objectif ambitieux de 100 % de plastiques recyclés en 2025. Pour atteindre cet objectif une série de mesures concrètes vont être mises en œuvre telles qu'un système de bonus-malus, l'interdiction du plastique lorsqu'il est d'un usage superflu ou substituable, l'expérimentation d'un système de consigne solidaire, une augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur l'enfouissement accompagnée d'une baisse de la TVA sur le recyclage. Ces actions envers le « macroplastique » vont donc dans le bon sens. Il n'était en effet plus acceptable que pour une commune, le coût de l'enfouissement d'un déchet soit moindre que celui du recyclage. Des mouvements citoyens tels que ZeroWaste visent à limiter la production de contenants plastiques

en privilégiant la réutilisation et le recyclage.

Il reste toutefois un angle mort : celui des microplastiques. Peu visibles à l'œil et donc sur des photos choquantes, ils sont toutefois retrouvés dans toutes les eaux du monde, lors des prélèvements. Ils existent également à l'intérieur des poissons, dans les sols et plus généralement dans l'environnement.

« Ces particules inférieures ou égales à cinq mm, représentent jusqu'à 30 % de l'ensemble des plastiques libérés dans les océans »

Il est urgent d'agir également dans ce domaine, et cela doit se faire à la racine du mal. Il faut intégrer ce volet des microplastiques, en identifiant les causes et en incitant chaque acteur à agir à son niveau.

Aux États de promulguer des interdictions concernant certains types de plastique, en commençant par les plus abondants et les plus problématiques. Aux chimistes d'élaborer des nouveaux matériaux biodégradables. Aux consommateurs d'éviter les plastiques à usage unique et de choisir vêtements et cosmétiques en veillant à leur composition. Aux industries et Gouvernements d'investir dans des infrastructures afin de récupérer et de recycler



ces matériaux avant qu'ils ne finissent dans la mer.

La France doit être ambitieuse pour réussir à atteindre les objectifs environnementaux de sa feuille de route et relever ainsi les défis de la transition écologique dans le cadre de la COP24. C'est également à l'échelle européenne que l'impulsion doit être donnée, pour entraîner une prise de conscience mondiale. ●

TRIBUNES

BREXIT : DEAL OR NOT DEAL ?



Le deal, ou le chaos. Les deux options sur la table ne sont, en réalité, guère réjouissantes pour les pays membres comme pour le Royaume-Uni. A l'heure où un projet d'accord est examiné par les Brexiteurs, se pose la question de la suite concrète qui attend les citoyens de part et d'autre.

Après vingt mois de négociations, le Royaume-Uni et les vingt-sept autres États de l'Union européenne se sont donc mis d'accord sur un « accord de retrait », un contrat de divorce qui scellera la séparation officielle programmée au 29 mars 2019, après quarante-six ans d'adhésion à la Communauté économique européenne, devenue UE.

Pour l'heure, outre-Manche, les tractations sont tendues. D'un côté les pro-européens qui considèrent que ce type d'accord maintiendrait Londres dans l'orbite de l'UE mais sans voix au chapitre ; de l'autre les brexiteurs qui dénoncent le maintien de liens forts avec l'Union, alors qu'ils souhaitent retrouver une indépendance réelle et effective.

Alors que les mesures concrètes se font déjà sentir, notamment avec le déménagement en France de l'Agence bancaire européenne, le futur des relations entre la Grande-Bretagne et l'UE se dessine doucement, sans certitude aucune.

Marjolaine Koch

BREXIT, QUEL IMPACT SUR LA RÉGULATION DU SECTEUR BANCAIRE EUROPÉEN ?

Liliana TANGUY

- ▶ Députée LaREM du Finistère
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères,
- ▶ Membre de la Mission d'information sur le Brexit



Le 7 novembre dernier, l'Assemblée nationale adoptait un amendement budgétaire visant à contribuer à hauteur de 7 millions d'euros, entre 2019 et 2027, à l'installation à Paris de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Le départ de Londres de cet acteur clé de supervision bancaire acté en novembre 2017 constitue une marque de confiance pour la France et l'une des premières conséquences directes et visibles du départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne (UE).

En s'installant à la Défense, l'ABE rejoint l'Autorité européenne des marchés financiers et renforce ainsi l'attractivité française en tant qu'une des premières places financières en Europe continentale. Ce transfert entraînera un déplacement du centre de décision ainsi que l'arrivée des fonctionnaires de l'Autorité et de nouveaux établissements bancaires engendrant des emplois directs et induits. La mobilisation des acteurs privés et publics (gouvernement, région, ville, grande métropole) est forte pour faire de la place de Paris la capitale de la finance verte et durable.

Cependant, ce transfert implique aussi d'être lucide sur les défis qui attendent Paris et ses partenaires européens. Les négociations n'ont pas encore abouti à un accord de retrait et une sortie sèche du Royaume-Uni entraînerait un lourd impact sur les enjeux concurrentiels des secteurs très intégrés des milieux bancaires européens et britanniques. En cas de non respect des quatre libertés garanties par le marché unique (liberté de circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes) par la partie britannique, les négociateurs européens souhaitent retirer le bénéfice du passeport européen aux banques établies au Royaume-Uni et donc de facto le libre accès au marché unique. Pour l'heure, les institutions financières dépendraient de l'octroi d'autorisations d'accès qui les inciteraient donc à se délocaliser à Paris ou vers d'autres places financières européennes.

Après avoir qualifié, cet été, la préparation des banques d'« inadéquates » en cas de sortie Brexit dur, l'ABE a publié début novembre, les résultats très attendus des tests de résistance de 48 institutions financières face aux crises. Ces derniers concluent à une amélioration globale de la résilience des banques par rapport à 2016, même si la situation de certains établissements britanniques reste fragile. Pourtant, la Banque d'Angleterre ne partage pas l'analyse de l'ABE. La publication prochaine des

résultats de ses propres « stress tests » devrait lui permettre de confirmer ce diagnostic.

Le Brexit pose indéniablement la difficulté pour l'UE, de la perte de contrôle de la résistance des banques britanniques à de futures crises qui, du fait de la globalisation des marchés financiers et de la forte imperméabilité des deux secteurs, auraient des répercussions particulières sur les marchés européens.

Ainsi la pérennisation de l'exécution des missions de l'ABE, instituée en 2011 à la suite de la crise des subprimes, est d'autant plus fondamentale que l'agence gère les rapports de la zone euro avec les banques situées en dehors de celle-ci. Elle permet de lutter contre les crimes financiers et promeut l'échange d'informations entre États membres. En conséquence, un débat sur la restructuration des autorités financières européennes et notamment sur le projet de fusion de la surveillance des marchés financiers avec celle du secteur bancaire s'impose, afin de permettre l'achèvement d'une union bancaire forte et d'une zone euro stable.

« Le Brexit pose indéniablement la difficulté pour l'UE, de la perte de contrôle de la résistance des banques britanniques »

La stratégie développée par Londres en tant qu'acteur bancaire souverain pour maintenir sa position de grand pôle financier international est tout aussi déterminante. Bien que le Royaume-Uni soit tenté de mettre en place des mesures fiscales très favorables aux investisseurs sur un marché dérégulé, il devra cependant maintenir une coopération réglementaire étroite avec le

continent. Londres et Bruxelles devront garantir que les banques européennes actives sur le marché britannique, ne soient pas en mesure de se soustraire aux contrôles européens. Dans un contexte de concurrence internationale très rude entre les places financières, le Royaume-Uni et les États européens ont donc tout intérêt à faire converger leurs réglementations afin de réduire l'incertitude pesant sur les marchés financiers et encourager ainsi les investissements nécessaires à leur croissance économique. ●



IL EST TEMPS DE PRÉPARER TOUS LES SCÉNARIOS POSSIBLES

Sabine THILLAYE

- ▶ Députée LaREM d'Indre-et-Loire
- ▶ Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale
- ▶ Présidente de la commission des Affaires européennes à l'Assemblée nationale



Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni notifiait son intention de se retirer de l'UE, conformément à l'article 50 du Traité sur l'Union européenne. Malgré les efforts déployés de part et d'autre, les perspectives d'un Brexit dur ou d'une sortie sèche du Royaume-Uni sans accord préalable ne peuvent être exclues. Alors que les négociations se poursuivent, trois exigences apparaissent majeures pour l'Union européenne : l'unité, la défense de nos intérêts stratégiques et l'anticipation de tous les scénarios possibles.

Un an et demi après le déclenchement du Brexit, les États membres de l'Union sont restés pleinement solidaires, rassemblés derrière le négociateur en chef mandaté par la Commission, Michel Barnier. Cette unité doit perdurer. Elle démontre que sur l'essentiel, lorsque son destin est en jeu, l'Union sait parler d'une seule voix. Cette unité, c'est aussi notre meilleure chance de faire valoir nos intérêts essentiels dans les négociations. Lors du dernier Conseil européen des 17 et 18 octobre derniers, le président de la République a ainsi réitéré toute sa confiance à Michel Barnier pour conduire au mieux les négociations.

La préservation de l'intégrité du marché unique et de la libre

circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services est aussi une exigence non négociable. Un État qui sort de l'Union ne peut bénéficier des mêmes avantages que ceux des États membres. Une entorse à ce principe clé du marché unique serait une porte ouverte à l'affirmation d'une Europe à la carte, fragmentée et sans cohérence. Il est aussi indispensable, pour l'Union, de rester pleinement solidaire de l'Irlande afin d'éviter le rétablissement d'une frontière « dure » avec l'Irlande du Nord, susceptible de remettre en cause les accords de paix du Vendredi Saint. Enfin, la relation future qui sera négociée avec le Royaume-Uni devra impérativement garantir une concurrence équitable, notamment en matière fiscale, sociale et environnementale.

Face à l'inconnu que représente la période de l'après Brexit, accord ou non accord, il est aussi crucial d'anticiper et se préparer

« La préservation de l'intégrité du marché unique et de la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services est une exigence non négociable »

à tous les scénarios possibles. C'est dans cette perspective que Nathalie Loiseau, ministre chargée des Affaires européennes, a présenté le 2 octobre dernier en Conseil des ministres un projet de loi permettant d'habiliter le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures de préparation nécessaires au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ce texte, qui sera examiné à l'Assemblée nationale au mois

de décembre, permettra d'adapter la législation de droit commun pour traiter des situations aussi diverses que le droit d'entrée et de séjour des ressortissants britanniques, l'exercice des professions réglementées, les questions relatives aux droits sociaux, l'adaptation des infrastructures portuaires, ou la continuité des flux de transport de passagers et de marchandises entre nos deux pays.

L'Union européenne et le Royaume-Uni ont mutuellement intérêt à parvenir à un retrait ordonné, avec un accord préservant des relations aussi étroites que possible avec le Royaume-Uni qui reste quoi qu'on en dise un État européen. Cet accord devra privilégier le respect de l'équilibre entre droits et obligations. S'il faut se préparer à toutes les éventualités – ce à quoi s'est employé le Gouvernement – la priorité reste de préserver nos relations futures et de démontrer que l'Union européenne reste, pour l'ensemble des États membres qui la composent, la meilleure chance possible de peser dans un monde en profonde mutation. ●



BREXIT : STOP OU ENCORE ?

Olivier CADIC

- ▶ Sénateur UC des Français établis hors de France
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre du groupe de suivi du Retrait du Royaume-Uni et de la Refondation de l'UE
- ▶ Membre du groupe de suivi des accords de Défense de Lancaster House



Et si le Brexit n'avait pas lieu ? Et si, à la place, on avait un sursaut de bon sens ? Le 29 mars 2019 approche et à J-140, personne n'est encore capable de dire ce que Brexit veut dire. Au Royaume-Uni, le monde politique se déchire devant une opinion publique exaspérée. Plus de deux ans après le référendum, il n'y a pas l'ombre d'un consensus viable sur la modalité de sortie de l'UE.

Par conséquent, 5 millions de personnes, soit 3 millions d'Européens résidant au Royaume-Uni et 2 millions de Britanniques installés dans l'Union européenne, ne savent pas ce que l'avenir leur réserve. Pourront-ils seulement continuer à vivre et travailler là où ils se trouvent aujourd'hui ? Ceux-ci constituent ma première préoccupation.

Je suis également très attentif à nos entrepreneurs. Les filiales étrangères voudraient se préparer, mais se préparer à quoi ? Qu'il s'agisse de grandes sociétés, dont j'ai rencontré les dirigeants au Sénat, ou de nombreuses start-up françaises que je connais, tout le monde est dans l'expectative. Une situation qui ne favorise pas le climat des affaires outre-Manche.

Déménagement emblématique, celui de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Dans quelques semaines, 200 experts surveilleront le secteur bancaire depuis le quartier d'affaires Paris-La Défense,

récompensé de son long travail de promotion. Les pouvoirs publics jouent aussi leur rôle : un nouveau lycée international (Lucie-Aubrac), inauguré en septembre 2018 à Courbevoie, est censé satisfaire en priorité le personnel de l'ABE. Deux autres lycées internationaux sont prévus à Saclay et à Vincennes... Les citoyens britanniques devraient commencer à s'alarmer. Un mouvement de délocalisation économique insidieux s'engage.

C'est pourquoi, quelle que soit l'issue des négociations avec Bruxelles, il me paraît capital que le gouvernement britannique se présente devant le peuple en lui disant : voilà où nous en sommes, voilà ce que le Brexit va signifier, voulez-vous cette sortie ou rester dans l'Union européenne ?

Avant le référendum du 23 juin 2016, les citoyens n'ont eu que quelques semaines de campagne pour se forger une opinion, sur fond de désinformation éhontée de la part des Brexiteurs. Rappelons aussi qu'environ 60 % des Britanniques résidant dans l'UE n'ont pas pu voter. En revanche, les citoyens du Commonwealth résidant au Royaume-Uni (Jamaïcains, Pakistanais, néo-Zélandais, Australiens...) ont pu se prononcer sur un sujet qui affecte tous les Européens. Et on dit que les Britanniques ont « démocratiquement » décidé de leur sort ?

Afin de retrouver un consensus, il est nécessaire d'organiser un nouveau référendum par lequel les citoyens européens du Royaume-Uni pourraient, cette fois-ci, avoir le droit de voter. Cette nouvelle consultation populaire est le vœu le plus cher des associations pro-européennes, telles que The3million ou British in Europe, dont je porte la voix en toute occasion. Face à l'hypothèse d'un no-deal, elles exhortent le gouvernement britannique à garantir les droits des citoyens européens, en estimant que le sujet doit être découplé des autres sujets en cours de négociation, comme celui de la frontière irlandaise.

L'Irlande est la pierre d'achoppement principale des discussions. Et pourtant, selon un récent sondage, 66 % des Irlandais du Nord ne veulent déjà plus entendre parler du Brexit ! L'idée du Brexit a-t-elle encore un sens ? Soulignons que la paix en Irlande du Nord doit beaucoup à la médiation de l'Union européenne qui y a investi des milliards d'euros depuis les accords du vendredi Saint. En juillet dernier, nous sommes allés à Belfast avec le groupe de « suivi Brexit » du Sénat, présidé par Jean Bizet. Nous avons vu le mur qui sépare toujours les communautés. Il n'y a plus que trois points de passage la nuit lorsque se referment les portails à 18h00. Rétablir une partition de l'île créerait les conditions d'un retour du conflit entre les Unionistes et les Républicains.

N'oublions pas que l'UE est la première puissance commerciale du monde et que l'euro est la deuxième monnaie de notre économie mondialisée. De nombreux pays rêvent de nous rejoindre, comme les états des Balkans, dont certains sont déjà engagés dans le processus d'intégration. La meilleure solution pour le Royaume-Uni consiste à rester dans l'Union européenne. C'est aussi la meilleure solution pour les autres états européens. Il faut que ce cauchemar prenne fin. ●

« Les citoyens britanniques devraient commencer à s'alarmer. Un mouvement de délocalisation économique insidieux s'engage »

EUROPE : L'URGENCE DE LA SOLIDARITÉ CONTRE L'IMMINENCE DU CATACLYSME À VENIR

Pierre OUZOULIAS

- ▶ Sénateur CRCE des Hauts-de-Seine
- ▶ Vice-Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- ▶ Vice-Président de la commission des affaires européennes
- ▶ Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



La sortie prochaine du Royaume-Uni de l'Union européenne, quelles qu'en soient ses modalités, impose de s'interroger de nouveau sur le sens de la construction européenne, et les réponses apportées à ce questionnement essentiel déterminent les objectifs de la négociation en cours et au-delà, les enjeux de la campagne électorale à venir. Ce débat nécessaire sur le projet n'est pas sans rapport avec le déclenchement, contre la Hongrie, de la procédure prévue par l'article n° 7 du traité sur l'Union européenne.

En effet, si l'Union est réduite à un marché unique, une union douanière ou une association économique, il est alors possible de concevoir une sortie du Royaume-Uni de l'Europe qui préserve l'essentiel des relations commerciales entre les deux entités. De

la même façon, si nous acceptons que les valeurs démocratiques constitutives de l'Union soient bafouées par ses États membres, alors il faudra se résoudre à accepter que ces pays s'engagent dans d'autres aventures sécessionnistes, renforcés qu'ils seront par la certitude de pouvoir gagner, in fine, eux aussi, un statut qui préserve leurs seuls intérêts économiques.

Jusqu'à présent, l'Union européenne s'est construite autour d'une logique économique libérale qui a eu pour conséquence de détruire les solidarités sociales et nationales, sans jamais les remplacer par des formes supranationales de cohésion sociale qui auraient pu lui donner une légitimité politique. Ce double processus de dissociation économique et politique aboutit aujourd'hui à une crise majeure des démocraties européennes qui risque de les mener à l'abîme. Nous ne sauverons pas l'Europe, dans son projet humaniste et progressiste, sans remettre radicalement en cause ce double abandon politique et social.

Le risque est considérable que les prochaines élections envoient à l'assemblée européenne une majorité choisie pour ses intentions de rupture avec l'Union européenne. Non pas pour ses règles économiques libérales qu'elle accepte largement, mais pour son dessein démocratique et social inabouti auquel elle oppose un

« Ce double processus de dissociation économique et politique aboutit aujourd'hui à une crise majeure des démocraties européennes »

repli nationaliste fondé sur le rejet de l'Étranger politique, culturel et ethnique. Il est dangereux et illusoire de penser qu'il suffirait de rappeler à la conscience des peuples les catastrophes vécues par les

États européens anéantis par le fascisme et la guerre pour éloigner le danger et ramener à la raison des citoyennes et des citoyens qui ne retiennent des évolutions de l'Union, depuis le traité de Maastricht, qu'un long processus de dessaisissement des prérogatives sociales nationales au profit d'un gouvernement des experts économiques émanant du contrôle populaire.

Le pire n'est jamais certain, mais l'imminence du cataclysme à venir impose de mobiliser celles et ceux qui pensent encore que l'Europe peut être utile pour donner plus de droit à l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens, pour développer les outils d'un véritable contrôle démocratique des institutions européennes, pour apporter, à l'échelle appropriée du continent, des solutions à la conversion énergétique et écologique et pour imposer une juste et solidaire redistribution des richesses à l'intérieur des États et entre ceux-ci. ●



ÉVITER LA RUPTURE AVEC LONDRES ET RENFORCER L'INTÉGRITÉ EUROPÉENNE

Colette MÉLOT

- ▶ Sénatrice Les Indépendants-République et Territoires de Seine-et-Marne
- ▶ Vice-Présidente de la commission des Affaires européennes
- ▶ Membre du groupe de suivi sur le retrait du Royaume-Uni et sur la refondation de l'UE
- ▶ Vice-Présidente de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'UE



représentent 3 % de notre PIB, environ 30 000 entreprises françaises y exportent des marchandises ou des services, 4 millions de Britanniques se rendent sur notre territoire chaque année et nombre de jeunes Français partent chaque année étudier en Angleterre.

À travers son groupe de suivi et sa commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'UE, le Sénat a mené un travail remarquable dans un esprit constructif en formulant un certain nombre de recommandations, conformément aux lignes directrices adoptées par les 27 chefs d'États et de gouvernements qui ont édicté les principes fondamentaux que devra respecter tout accord avec le Royaume-Uni, en particulier

« N'oublions pas que le Brexit c'est la perte de la deuxième économie d'Europe, alors que nous sommes confrontés à une situation mondiale des plus dangereuse »

l'intégrité du marché intérieur, l'indivisibilité des quatre libertés (de circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services) sur lesquelles il se fonde ou encore l'autonomie de décision de l'Union européenne.

Les semaines qui viennent seront décisives avec l'espoir d'éviter un « no deal » qui signifierait l'échec du compromis et de la négociation, une cassure irrémédiable qui évidemment n'est pas souhaitable. Mais, malgré l'espoir formulé par les Brexiteurs de voir voler en éclat l'UE, ce divorce aura eu l'effet inverse à savoir un resserrement des liens entre les États membres. Il démontrera également qu'aucun pays européen ne

peut, à lui seul, peser face à un monde en pleine mutation. Aussi, afin de faire face aux défis géopolitiques de première importance auxquels elle est confrontée, l'Union européenne n'a pas d'autre choix que de se réformer. ●

« **L**e Brexit signifie le Brexit ». Cette expression, maintes fois évoquée et maintes fois moquée, de la Première Ministre Theresa May contient pourtant une part de vérité. Quoi qu'il arrive, le Royaume-Uni ne sera plus un État membre de l'Union européenne le 29 mars 2019, c'est-à-dire demain.

Bien que les dernières négociations aient enregistré quelques progrès vers une perspective d'accord sur la frontière irlandaise, l'hypothèse d'un « *hard Brexit* » est malheureusement une réalité.

C'est un aveu d'impuissance et un échec de la diplomatie. Malgré les efforts et les grandes qualités de négociateur de Michel Barnier, européen convaincu, un Brexit sans accord marquerait la victoire de la rupture entre deux alliés historiques. Difficile à concevoir tant l'avenir du Royaume-Uni est lié de façon inaltérable à l'Union européenne.

Comment imaginer qu'un ancien membre de l'UE avec qui nous avons bâti la paix et construit le premier marché du monde soit traité comme n'importe quel État tiers ? Ce n'est pas dans l'intérêt du Royaume-Uni, ce n'est pas dans l'intérêt de l'Union européenne, ce n'est pas dans l'intérêt de la France. N'oublions pas que le Brexit c'est la perte de la deuxième économie d'Europe, alors que nous sommes confrontés à une situation mondiale des plus dangereuse.

Sans parler des enjeux concrets qu'il faut rappeler : les exportations vers le Royaume-Uni



MISMISSIONS NOTIFICATIONS FLETTIONS



Sommaire

- 29 Gouvernement
- 43 Parlement
- 45 Corps d'État et AAI
- 46 Collectivités territoriales
- 46 Outre-mer
- 46 Préfecture de police de Paris
- 46 Préfectures de régions
- 47 Préfectures de départements
- 51 Parti politique
- 51 Autre mouvement

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2018/2019** (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

No _____

Validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date _____

Signature _____



AUTOVISION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



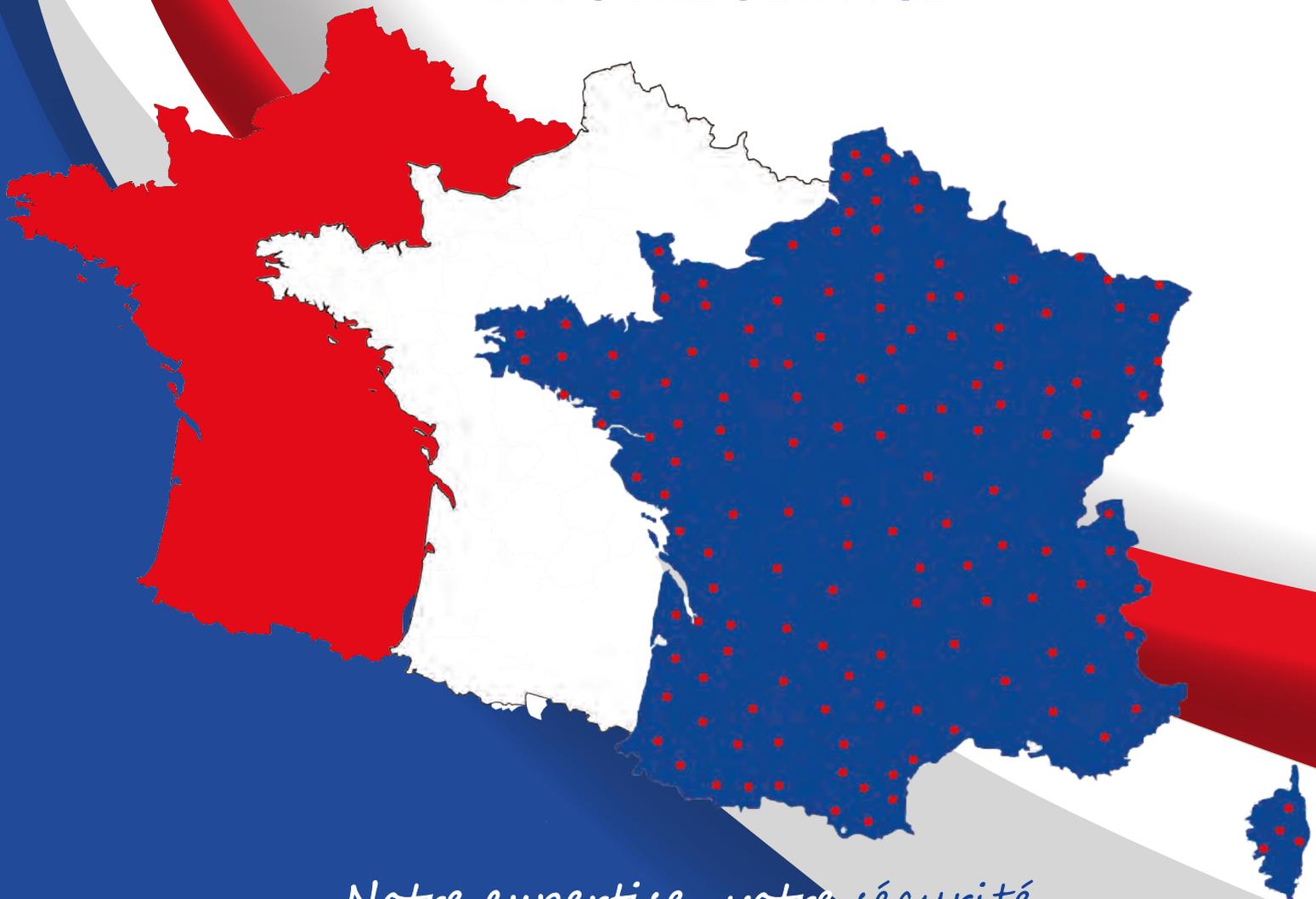
AUTOVISION PL

CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

POUR VOTRE SÉCURITÉ PLUS DE

1 000.

CENTRES DE CONTRÔLE TECHNIQUE
AUTOVISION
À VOTRE SERVICE



Notre expertise, votre sécurité



www.autovision.fr



AUTOVISION FRANCE

www.autovision.fr
Tél : +33 (0)1 55 86 17 17

Flashez le QR code
et prenez rendez-vous !



Prise de RDV 24h/24 -
7j/7 sur ct.rdv-online.fr